Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SIXIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A66/44**
Point 25 de l'ordre du jour provisoire **17 mai 2013**

Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales

Rapport du Secrétariat

1. L'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies[1] a appelé à une amélioration de la cohérence et de la coordination entre les organismes des Nations Unies au niveau des pays, ainsi qu'à la simplification et l'harmonisation de leurs règles et procédures. En réponse à cette demande, la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution WHA58.25, qui priait le Directeur général, entre autres, de veiller à ce que l'OMS continue à mettre en œuvre les activités dans les pays conformément aux priorités des États Membres, comme convenu par les organes directeurs, et de coordonner les activités de l'OMS avec celles d'autres organisations du système des Nations Unies et, le cas échéant, avec d'autres acteurs concernés qui s'emploient à améliorer les résultats sanitaires. La résolution fait aussi référence à l'importance de l'alignement sur la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement – appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle (2005) –, et à la nécessité de participer activement avec d'autres membres de l'équipe des Nations Unies dans le pays, à la préparation et à l'application du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en collaboration étroite avec le coordonnateur résident des Nations Unies au niveau du pays. Plus récemment, le même examen des politiques opérationnelles a aussi appelé à un renouvellement de l'engagement de la communauté internationale.

2. En 2012, le rapport de la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé sur la collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales[2] a recensé les objectifs suivants pour la réforme de l'OMS : priorités mieux définies, cohérence accrue et gestion réactive et flexible ; il a aussi examiné comment ces objectifs se reflètent dans la façon dont l'Organisation agit en tant que composante du système des Nations Unies. En particulier, le rapport a défini quatre priorités stratégiques pour l'OMS :

a) veiller à ce qu'une place soit faite à la santé en général, et aux priorités de l'OMS en particulier, dans les délibérations et les décisions des organes intergouvernementaux des Nations Unies ;

[1] Résolution 59/250 de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée le 22 décembre 2004.

[2] Voir le document A65/39.

b) créer et maintenir en activité des réseaux et coalitions efficaces avec les principaux organismes des Nations Unies s'occupant des questions de santé, sur la base de programmes communs pour des activités de fond ;

c) renforcer l'efficacité de l'OMS et son rôle de chef de file pour les questions de santé dans le cadre du dispositif humanitaire des Nations Unies ; et

d) fournir un appui aux États Membres dans le cadre d'une équipe de pays des Nations Unies efficace.[1]

3. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles, qui fait suite à l'examen triennal complet, a eu lieu en 2012 et s'est conclu par l'adoption d'une résolution par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2012.[2]

4. Le présent rapport à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé met par conséquent l'accent en particulier sur les questions de politique et de financement découlant de l'examen quadriennal. S'intéressant au rôle de l'OMS en tant que partie prenante d'une équipe de pays des Nations Unies (priorité 2.d), ci-dessus), le rapport porte à l'attention de l'Assemblée de la Santé les principales recommandations de l'examen de 2012, mettant en lumière les domaines de convergence et d'éventuelle divergence entre la réforme de l'OMS et la réforme plus générale des opérations des Nations Unies dans les pays.

5. Les liens entre l'OMS et le dispositif de développement des Nations Unies au niveau des pays est un aspect de la gouvernance de l'action sanitaire mondiale. Par conséquent, le présent rapport doit être lu conjointement au rapport sur le rôle de l'OMS dans la gouvernance de l'action sanitaire mondiale.[3]

Tendances et questions émergentes : conséquences pour l'OMS

6. Le montant total des contributions des donateurs aux activités opérationnelles dans l'ensemble du système des Nations Unies est resté constant, s'établissant à US $23 milliards entre 2010 et 2011.[4] En outre, depuis 1995, la croissance globale en termes nominaux occulte une baisse annuelle constante en termes réels depuis 2008. Qui plus est, la quasi-totalité de cette croissance a pris la forme de contributions non essentielles à objet désigné, destinées au financement de projets spécifiques relevant d'un seul donateur.

7. Ces changements coïncident avec d'autres tendances. À l'heure actuelle, les pays classés comme étant des pays à revenu intermédiaire abritent les trois quarts environ des personnes vivant dans la pauvreté absolue. Bon nombre de ces pays deviennent moins dépendants des prêts en vue du développement consentis à des conditions préférentielles (et ne peuvent plus y prétendre). De ce fait, l'approche de la réduction de la pauvreté reposant sur un développement financé par des donateurs

[1] Voir le document A65/39.

[2] Résolution 67/226 de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée le 21 décembre 2012.

[3] Voir le document EB133/16.

[4] Voir le rapport du Secrétaire général A/67/94-E/2012/80 et le document actualisé sur le financement du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UN-DESA Funding Update No. 3 (July 2012), disponible à l'adresse suivante : http.//www.un.org/en/development/desa/oesc/qcpr.shtml (consulté le 2 mai 2013)).

devient rapidement dépassée. À sa place, il faut concevoir de nouvelles méthodes de travail, en particulier au sein du système des Nations Unies, qui favorisent l'échange des connaissances et des meilleures pratiques, s'appuient sur des instruments normatifs solides, et qui facilitent le dialogue entre États, et entre les États, le secteur privé et la société civile.

8. Dans le même temps, de nombreuses populations parmi les plus pauvres au monde continueront à dépendre du soutien financier et technique extérieur. L'augmentation de la proportion de l'aide traditionnelle au développement, qui est absorbée par les pays les plus instables et les plus fragiles du monde, est une conséquence directe de la raréfaction des ressources émanant des donateurs.

9. Ces évolutions ont plusieurs conséquences pour la collaboration de l'OMS au sein du système des Nations Unies :

a) l'OMS doit répondre aux différents besoins de *l'ensemble* des États Membres. Les fonds à objet désigné provenant des donateurs traditionnels sont de plus en plus fréquemment axés sur les besoins des pays les plus pauvres ; aussi, il est devenu de plus en plus difficile de garantir un financement approprié pour le travail normatif et l'élaboration des politiques dans les pays à revenu intermédiaire où les populations défavorisées sont nombreuses ;

b) de nombreux pays à faible revenu disposant désormais de meilleures capacités institutionnelles, les gouvernements voudront de plus en plus fréquemment faire un usage *sélectif* des compétences techniques et financières provenant du système des Nations Unies. Du fait de cette tendance, des réponses souples, spécifiques à chaque pays, sont de plus en plus nécessaires, et un processus complexe de planification du développement devient moins pertinent ;

c) dans un domaine complexe tel que la santé, l'obtention des progrès dépend d'un travail dans différents secteurs et de larges coalitions au sein de la société civile et du secteur privé. Au sein de ces coalitions figureront les organismes pertinents des Nations Unies, mais tout aussi nécessaire sera la participation d'un éventail beaucoup plus large d'acteurs.

L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement et les évolutions au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement[1]

10. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles est un mécanisme conçu pour évaluer l'efficacité, l'efficience, la cohérence et l'impact des activités opérationnelles des Nations Unies sur le développement, ainsi que pour fournir des orientations sur les politiques à l'échelle du système et les modalités d'application à l'échelle des pays pour la période de quatre ans à venir. Il s'intéresse à la manière dont les organismes des Nations Unies opèrent, en particulier au niveau des pays, et examine le financement des activités opérationnelles et la contribution qu'elles apportent au développement des capacités nationales.

11. D'un point de vue politique, la résolution relative à l'examen quadriennal complet réaffirme que l'éradication de la pauvreté est le plus grand défi auquel le développement durable se trouve confronté, et un élément clé de celui-ci. Elle souligne les liens étroits entre le développement, la paix et la sécurité et les droits humains ; et met l'accent sur la pertinence de la réalisation d'objectifs de

[1] Le Groupe des Nations Unies pour le développement regroupe 32 fonds, programmes, institutions spécialisées, départements et bureaux des Nations Unies qui jouent un rôle dans le domaine du développement dans plus de 150 pays.

développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle réaffirme aussi le rôle central de l'appropriation par les pays et la responsabilité première de chaque pays à l'égard de ses objectifs en matière de développement.[1]

12. Les deux domaines ci-après concernent le fonctionnement futur du système des Nations Unies au niveau des pays ; ils méritent une attention particulière de la part des États Membres de l'OMS étant donné qu'ils ont un impact significatif sur les travaux des bureaux de pays de l'OMS :

- le financement du système des coordonnateurs résidents ; et
- l'approche « Unis dans l'action ».

Le financement du système des coordonnateurs résidents

13. L'évolution des modes de financement par les donateurs a des incidences sur la coordination des activités des Nations Unies au niveau des pays. En 2011, près de US $134 millions ont été dépensés pour le fonctionnement du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies au niveau mondial : la part du PNUD dans ce financement a été d'environ 68 % ; celle des donateurs d'environ 24 % ; et celle du reste du système des Nations Unies d'environ 7 %. Les donateurs ont désormais indiqué qu'ils ne poursuivraient pas leur financement au-delà de 2013, et que les organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement devraient prendre la relève à partir de 2014.

14. La résolution relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement prie le Secrétaire général de présenter, pour examen par le Conseil et par l'Assemblée générale en 2013, des propositions concrètes sur les modalités de financement du système des coordonnateurs résidents, tout en veillant à ce que ce financement ne pèse pas sur les ressources consacrées aux programmes de développement.

15. La majeure partie des organismes des Nations Unies s'accordent généralement à reconnaître l'importance du rôle du coordonnateur résident au niveau des pays, et sont d'avis que les fonctions attachées à ce rôle doivent être financées de manière centralisée. L'alternative à un financement central consiste à conserver l'approche actuelle dans le cadre de laquelle les coordonnateurs résidents formulent des demandes ponctuelles, souvent importantes, pour obtenir un soutien financier auprès des institutions dans les pays.[2]

16. Selon une proposition initiale du Groupe des Nations Unies pour le développement, le coût du système des coordonnateurs résidents a été estimé à US $134 millions par an. Outre le bureau du coordonnateur résident et le personnel au niveau du pays, le système inclut les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement et l'ensemble des coûts du Bureau de la

[1] La résolution relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement comporte 189 paragraphes dans son dispositif, et cinq domaines principaux : 1) introduction ; 2) financement des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement ; 3) rôle des activités opérationnelles des Nations Unies dans le renforcement des capacités de développement nationales et de l'efficacité des activités de développement des pays ; 4) amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement ; et 5) suivi et contrôle. L'OMS travaille dans le cadre du système des Nations Unies pour offrir les orientations et exécuter les missions qui lui incombent.

[2] De nombreux bureaux de pays de l'OMS ont reçu des demandes ponctuelles de contribution aux ressources financières du bureau du coordonnateur résident dans leur pays. Le Secrétariat recueille actuellement des informations pour quantifier les contributions à ce jour.

coordination des activités de développement, basé à New York, qui fait office de secrétariat mondial pour le Groupe des Nations Unies pour le développement. Cette proposition a été examinée par le Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion, qui relève du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination ; son coût a été ramené de US $134 millions à US $121 millions. Sur ce montant, il a été proposé que US $88 millions soient fournis par le PNUD, en tant que pilier du système ; les US $33 millions restants (un montant en baisse par rapport à la proposition originale de US $44 millions) seraient répartis entre l'ensemble des organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement. La participation des organismes reposera sur trois critères : une base forfaitaire annuelle, la taille de l'organisme (basée sur les dépenses annuelles et les effectifs) et leur poids au sein du mécanisme (basé sur le nombre des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement auxquels un organisme participe). Trois options ont été mises au point, en fonction des différentes approches visant à évaluer le développement par rapport au travail humanitaire.

17. En termes purement financiers, la proposition actuelle évalue la part de l'OMS à US $5,2 millions par exercice. Ce montant a été inclus dans le projet de budget programme 2014-2015. Il équivaudrait à une augmentation globale de la contribution de l'OMS aux activités conjointes des Nations Unies de 26,8 %, alors que le montant budgétisé en 2012-2013 était de US $19,4 millions. Actuellement, ces activités conjointes au niveau mondial incluent les dépenses pour la sécurité,[1] les opérations du Corps commun d'inspection des Nations Unies et le Conseil des chefs de secrétariat (dont le Groupe des Nations Unies pour le développement et son secrétariat font officiellement partie).

18. Toutefois, en réalité, le degré d'incertitude est beaucoup plus élevé et le montant total final pourrait augmenter considérablement si d'autres organismes négocient de nouvelles exemptions, ou si le Secrétariat des Nations Unies est considéré comme une entité unique plutôt que comme 19 entités distinctes faisant partie du Groupe des Nations Unies pour le développement.

19. Malgré des discussions approfondies au sein du Groupe pour le développement, au moment où le présent rapport est rédigé, aucun consensus sur la voie à suivre ne s'est dégagé. Tandis que plusieurs des fonds et programmes des Nations Unies sont prêts à soutenir la proposition (de fait, certains considèrent que les coûts ont été établis à un niveau trop bas), d'autres – en particulier les organismes spécialisés et ceux qui sont concernés au premier chef par l'action humanitaire – ne le sont pas. Plusieurs organismes spécialisés ont renvoyé la question devant leurs organes directeurs afin d'obtenir un avis. Le Groupe des Nations Unies pour le développement poursuivra les discussions avec les donateurs afin de fournir un financement de transition.

20. Le partage du coût du système des coordonnateurs résidents aura inévitablement des répercussions sur le financement des programmes de l'OMS. Toutefois, la position adoptée par l'OMS n'a pas été axée sur le seul montant du financement. Il s'agit plutôt, étant donné les pressions financières auxquelles sont confrontés tous les organismes de développement, de s'interroger sur les hypothèses qui sous-tendent les estimations du Groupe des Nations Unies pour le développement – qui prennent comme point de départ l'approche actuelle de la coordination au sein du système des Nations Unies.

21. La question consiste à savoir quelles sont les activités et fonctions qui doivent être financées dans le cadre du système des coordonnateurs résidents. À cet égard, la première préoccupation a trait à l'efficacité des opérations au niveau des pays, qui ne doivent plus dépendre d'un important secrétariat

[1] Ce montant n'inclut pas la contribution aux dépenses de sécurité au niveau des pays.

du Groupe des Nations Unies pour le développement à New York. En second lieu, il existe d'importantes possibilités d'amélioration de l'efficacité au niveau des pays, en tirant parti des capacités et des compétences de tous les organismes résidents, plutôt qu'en nommant du personnel supplémentaire, comme cela est proposé, au bureau du coordonnateur résident. En troisième lieu, dans de nombreux pays à revenu intermédiaire, la moindre pertinence des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement réduit les besoins en capacités de planification supplémentaires. En dernier lieu, tout accord de partage des coûts devrait tenir compte de la contribution en nature à la coordination apportée par les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, et moins s'appuyer sur des critères tels que les effectifs.[1]

22. En résumé, la demande de soutien auprès des Nations Unies – et, de fait, de l'OMS – est en pleine mutation. L'accent est mis sur les résultats et la prestation en vue d'un soutien ciblé au niveau politique, adapté aux différents contextes nationaux, qui remplace les processus de planification complexes faisant intervenir de multiples organismes. Une coordination efficace au niveau du pays est toujours essentielle, mais elle doit prendre la forme d'une facilitation allégée, de modalités d'organisation collégiale des travaux, et d'un partage des ressources et des compétences. Le renforcement de la présence des Nations Unies au niveau des pays ne peut plus être simplement considéré en termes d'augmentations du nombre de postes, mais doit passer par une approche plus stratégique du déploiement de ressources humaines et financières limitées.

L'initiative « Unis dans l'action »

23. Dans la résolution relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles, l'Assemblée générale a souligné que le système des coordonnateurs résidents appartient à tout le système des Nations Unies pour le développement et que ceux-ci jouent un rôle central, sous la direction des gouvernements, dans la coordination des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement.

24. En outre, la résolution reconnaît la nécessité d'améliorer la fonction de planification et de coordination, en permettant aux coordonnateurs résidents de proposer des modifications aux projets et aux programmes afin de les rendre conformes au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, voire des modifications au plan-cadre lui-même, en étroite consultation avec les gouvernements et les organismes pertinents.

25. Ces recommandations s'inspirent de l'expérience des pays qui ont mis en œuvre l'initiative « Unis dans l'action », une initiative qui vise à améliorer la cohérence, la pertinence, l'efficacité et l'efficience du système des Nations Unies pour le développement, tout en renforçant l'appropriation par les pays et leur conduite des activités. Un nombre limité de pays ont adopté l'initiative « Unis dans l'action » sur une base pilote, tandis que d'autres l'ont adoptée de manière autonome volontairement. La résolution réaffirme que le principe « pas de modèle unique » doit être maintenu afin d'adapter le type de soutien offert en fonction des besoins, des particularités, des priorités et des modalités de planification propres à chaque pays. Elle invite le système des Nations Unies, entre autres, à soutenir ces pays en proposant un ensemble intégré de mesures d'appui reposant sur un ensemble de modes opératoires normalisés.

[1] Les représentants de l'OMS dans toutes les Régions, par exemple, agissent au nom des coordonnateurs résidents absents pendant de longues périodes. Des estimations plus précises de la contribution en nature de l'OMS sont actuellement recueillies.

26. Des travaux ont été entrepris au cours de l'année dernière sur les modes opératoires normalisés et le Groupe des Nations Unies pour le développement a adopté un projet de document recensant cinq éléments en vue de parvenir à l'union dans l'action : un programme unique ; un cadre budgétaire commun et un fonds unique ; une direction unique ; un fonctionnement unique ; et un mode de communication unique. Même si le cadre des modes opératoires normalisés est cohérent au niveau interne, il ne tient pas pleinement compte des structures distinctes de responsabilisation et de gouvernance qui régissent les organismes spécialisés.

27. Il convient de soutenir ces modes opératoires normalisés : ils visent à modifier l'orientation des activités des Nations Unies en passant d'une *planification* conjointe à une *action* conjointe, tout en simplifiant et en harmonisant les processus, en particulier dans le domaine des pratiques de fonctionnement. Toutefois, selon les moyens proposés pour parvenir à cet objectif, les seules activités mises en œuvre seraient celles qui relèvent de documents fédérateurs uniques et d'une budgétisation conjointe, toutes les ressources étant rassemblées sous la houlette du coordonnateur résident et la responsabilisation exercée par celui-ci. Le projet de modes opératoires normalisés propose explicitement que les instruments propres aux différents organismes soient remplacés par des mécanismes communs de planification et d'établissement des rapports.

28. Il est clair que les modes opératoires normalisés sont conçus pour le sous-ensemble de pays relevant de l'initiative « Unis dans l'action ». En outre, une période de transition est inévitable. Toutefois, le passage à une présence unique des Nations Unies au niveau des pays soulève d'importantes questions stratégiques pour l'OMS, et tout particulièrement pour le personnel travaillant au niveau des pays qui reçoit des messages très divers du fait des orientations stratégiques différentes adoptées par l'OMS et par les Nations Unies dans le cadre de leurs réformes respectives.

29. La réforme de l'OMS est motivée par la nécessité d'une transparence et d'une responsabilisation plus grandes. Le projet de budget programme 2014-2015 et le cadre de responsabilisation qui l'accompagne reflètent cette approche en fournissant un plus grand niveau de précision en ce qui concerne les produits de l'OMS, leur coût et la contribution de chaque niveau de l'Organisation à leur obtention. Un tel niveau de précision permet à l'OMS de répondre à la demande des États Membres qui souhaitent de plus en plus fréquemment des informations précises, rapides et régulières sur la manière dont les ressources sont utilisées et sur leurs effets sur le terrain.

30. Toutefois, en parallèle, certains de ces mêmes États Membres, pour des raisons tout aussi valables, appellent à un système des Nations Unies qui soit davantage fédéré et intégré horizontalement au niveau des pays, où les réalisations seraient mesurées et rapportées pour l'ensemble du système des Nations Unies, et dans le cadre duquel les frontières entre organisations commenceraient à se dissoudre, l'établissement de rapports propres à chaque organisme étant fortement découragé.

31. Il n'est pas impossible de concilier ces deux approches. Il faut cependant, dès le départ, reconnaître les différences dans les objectifs poursuivis ; les exigences qu'imposent des systèmes de gouvernance et de responsabilisation différents aux organismes spécialisés ; la nécessité d'une plus grande cohérence et concordance politiques de la part des donateurs du système des Nations Unies ; et le caractère indispensable d'un dialogue franc au sein des Nations Unies sur la meilleure manière de concilier des approches différentes de la réforme.

Conclusions

32. La santé est et restera un pilier central de l'action des Nations Unies au niveau des pays :

- L'enquête menée auprès des gouvernements des pays de programme[1] permet de penser que la santé est considérée comme le deuxième domaine le plus important pour le soutien des Nations Unies au niveau des pays pour les quatre prochaines années. Dans le même temps, la santé, notamment le VIH/sida et la santé de la mère et de l'enfant, est le domaine où la concurrence entre les organismes des Nations Unies pour l'obtention des fonds est la plus forte.

- Le rapport sur la présence physique et les fonctions de l'OMS par l'intermédiaire de ses bureaux dans les pays, territoires et zones en 2012[2] montre que l'OMS préside ou copréside les groupes thématiques sur la santé dans près de 90 % des 116 pays, territoires et zones dans lesquels de tels groupes existent. Dans la moitié des pays dans lesquels l'OMS ne préside pas ces groupes, il existe un mécanisme de rotation qui permet à l'OMS de participer en tant que président ou coprésident.

- Deux tiers des 123 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui existent actuellement prévoient des réalisations sanitaires spécifiques et, dans la plupart des pays restants, les réalisations dans le domaine social incluent des composantes sanitaires. Une équipe de pays de l'OMS est à la tête de l'obtention de ces réalisations ou composantes dans 94 % des cas. En outre, la plupart des bureaux de l'OMS sont des partenaires actifs dans diverses initiatives mondiales en matière de santé.

- La Déclaration politique de haut niveau de 2011 sur les maladies non transmissibles a encore renforcé le rôle central de la santé dans les activités du système des Nations Unies au niveau des pays. Les maladies non transmissibles deviennent un axe important de l'activité des équipes de pays des Nations Unies et apparaissent progressivement en tant que produits/réalisations dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

- Toutefois, rares sont les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui incluent la totalité des activités de l'OMS dans les pays et la demande de contribution de l'OMS au partage des coûts du système des coordonnateurs résidents arrive en tête des activités mentionnées précédemment concernant le travail de coordination des partenaires dans le domaine de la santé au niveau des pays.

33. Les Nations Unies sont aussi une source importante de financement pour les activités de l'OMS. Au cours de l'exercice 2010-2011, l'OMS a reçu plus de US $350 millions en contributions volontaires à objet désigné du système des Nations Unies, notamment des fonds d'affectation spéciale multidonateurs (environ 45 % à la fois pour les fonds pour le développement et les fonds

[1] L'enquête a été menée dans le cadre du processus de préparation de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement ; le document résumant les résultats peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.un.org/en/development/desa/oesc/qcpr.shtml (consulté le 2 mai 2013).

[2] WHO presence in countries, territories and areas, 2012 Report, CCO/12.05.

humanitaires).[1] Améliorer l'accès de l'OMS aux fonds d'affectation spéciale multidonateurs au niveau des pays fait partie de la stratégie de mobilisation des ressources et requiert la participation active des équipes de pays des Nations Unies pertinentes.

34. Dans un monde en rapide mutation, l'OMS et le système des Nations Unies dont elle fait partie doivent suivre le rythme des changements. Dans un environnement où les ressources sont rares et où les demandes des pays évoluent, les réformes doivent être tournées vers le futur, être innovantes, et doivent tourner le dos à des principes d'organisation aujourd'hui révolus. Une coordination efficace est une condition sine qua non de l'efficacité du développement – au sein de la coalition des organismes travaillant dans le domaine de la santé et dans différents secteurs. Le Secrétariat de l'OMS continuera à œuvrer pour trouver des moyens de faire en sorte que le rôle du coordonnateur résident des Nations Unies soit aussi efficace et efficient que possible. Toutefois, il est essentiel que ces efforts aient lieu dans le cadre d'un processus de réforme cohérent.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

35. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du présent rapport.

= = =

[1] Les Nations Unies contribuent pour environ US $3 millions au Programme spécial PNUD/UNFPA/OMS/Banque mondiale de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine ; au Programme spécial UNICEF/PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales ; au Comité permanent des Nations Unies sur la nutrition ; et au Partenariat Faire reculer le paludisme.